

Stage seul ou séparé de la formation

Important : Si je suis inscrit(e) en formation psychothérapeute ou en formation initiale à l'AFTCC, les informations me concernant se trouvent dans la section « Stage "fusionné" avec la formation », aux p. 3 et 4 du présent document.

PUBLIC CONCERNÉ

- Les personnes auxquelles l'ARS a demandé, pour l'obtention du titre de psychothérapeute, un stage de 2 à 5 mois
- Les médecins ou psychologues non cliniciens (ces derniers ont 304 heures à faire pour l'obtention du titre de psychothérapeute)

TARIF

950,00 €

CONDITIONS DE STAGE

1. Pour pouvoir commencer mon stage :

- Je cherche un lieu de stage (l'AFTCC et l'ARS ne proposant aucune liste d'établissements d'accueil).
 - Mon lieu de stage
 - Doit être un établissement de santé ou un établissement socio-psychologique (CH, CMP...)
 - Ne doit pas nécessairement être un service psychiatrique sauf si la DGRAS m'a précisé par écrit que le stage devait être fait dans un service spécifique
 - Doit être différent de mon lieu de travail
 - Ne peut pas être un cabinet libéral.
 - Mon maître de stage doit être psychologue, psychiatre ou psychothérapeute.
 - Mon stage ne doit pas forcément être en lien avec les TCC.
 - Les heures que j'ai à faire sont à fractionner à ma convenance avec pour seules contraintes : pas moins de 2 heures par jour et au moins 1 fois 5 jours consécutifs (ces 5 jours consécutifs pouvant avoir lieu à n'importe quel moment de mon stage).
 - Je peux effectuer mon stage dans deux établissements différents maximum, si mon premier lieu de stage ne permet pas d'avoir le nombre d'heures requis.
 - La durée de mon stage ne doit pas excéder un an (même en cas de deux lieux de stage différents).
 - Je peux commencer mon stage à tout moment dans l'année.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

2. Une fois mon lieu de stage trouvé :

- Je fais parvenir à l'AFTCC un bulletin d'inscription disponible sur le site de l'AFTCC, accompagné du règlement.
- J'envoie un mail à l'AFTCC (enseignement@aftcc.org) dans lequel j'indique :
 - La date de début et de fin de stage
 - La durée du stage (en comptant 304 heures si on m'a demandé 2 mois)
 - L'adresse de l'établissement dans lequel j'effectuerai mon stage
 - Le nom et l'email de mon maître de stage.
- Si je ne suis pas médecin ou psychologue non clinicien, je joins à ce mail la lettre de l'ARS qui me demande le stage.

L'AFTCC m'envoie alors la convention de stage tripartite par mail.

3. Une fois ma convention de stage reçue :

- J'imprime ma convention de stage en trois exemplaires.
- Je les signe et je les fais signer à mon maître de stage ainsi qu'au responsable de l'établissement qui me reçoit.
- Je retourne l'un des trois exemplaires signés à l'AFTCC et j'en remets un deuxième à l'établissement qui me reçoit.

VALIDATION DU STAGE

4. Une fois mon stage commencé :

- Je contacte l'équipe scientifique de l'AFTCC (equipetcc@aftcc.org) afin d'obtenir le nom et les coordonnées de mon référent pédagogique (un chargé de formation de l'AFTCC).
- Je contacte mon référent pédagogique et je conviens avec lui de 2 dates pour réaliser 2 fois une heure de supervision individuelle en visioconférence.
- Je fais mes deux séances de supervision.

5. Une fois mon stage terminé :

- J'envoie au secrétariat de l'AFTCC l'attestation de stage transmise par l'établissement et mentionnant la durée du stage.
- J'envoie mon rapport de stage en un exemplaire par courrier à AFTCC – 3 rue Gazan – 75014 Paris **et** par mail à enseignement@aftcc.org (pas de date limite imposée par l'AFTCC).
- Je conviens avec mon référent pédagogique et mon maître de stage d'une date de soutenance (pas de date limite imposée par l'AFTCC).
- Je soutiens mon rapport de stage devant mon maître de stage et mon référent pédagogique et/ou un autre représentant de l'AFTCC en visioconférence ou en live.

6. Une fois mon stage validé :

L'AFTCC me fournit une attestation de réussite à présenter à l'ARS pour obtenir le titre de psychothérapeute.

Stage « fusionné » avec la formation

PUBLIC CONCERNÉ

- Les médecins ou psychologues non cliniciens inscrits en formation psychothérapeute ou en formation initiale en TCC à l'AFTCC

CONDITIONS POUR QUE LE STAGE PUISSE ÊTRE FUSIONNÉ AVEC LA FORMATION

- Au moins 90 % du stage doit se dérouler avant la remise du mémoire.

TARIF

Le stage n'engendre pas de coût supplémentaire si les conditions ci-dessus sont remplies. Dans le cas contraire, je bascule dans la solution du stage seul, auquel cas, je me réfère aux conditions du stage séparé de la formation (v. p. 1 du présent document).

CONDITIONS DE STAGE

1. Pour pouvoir commencer mon stage :

- Je cherche un lieu de stage (l'AFTCC et l'ARS ne proposant aucune liste d'établissements d'accueil).
 - Mon lieu de stage
 - Doit être un établissement de santé ou un établissement socio-psychologique (CH, CMP...)
 - Ne doit pas nécessairement être un service psychiatrique sauf si la DGRAS m'a précisé par écrit que le stage devait être fait dans un service spécifique
 - Doit être différent de mon lieu de travail
 - Ne peut pas être un cabinet libéral.
 - Mon maître de stage doit être psychologue, psychiatre ou psychothérapeute.
 - Mon stage ne doit pas forcément être un stage de TCC **sauf** si je voudrais fusionner mon mémoire de Module 2 ou 3 et mon rapport de stage (v. modalités ci-dessous).
 - Les heures que j'ai à faire sont à fractionner à ma convenance avec pour seules contraintes : pas moins de 2 heures par jour et au moins 1 fois 5 jours consécutifs (ces 5 jours consécutifs pouvant avoir lieu à n'importe quel moment de mon stage).
 - Je peux effectuer mon stage dans deux établissements différents maximum, si mon premier lieu de stage ne permet pas d'avoir le nombre d'heures requis.
 - La durée de mon stage ne doit pas excéder un an (même en cas de deux lieux de stage différents).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

2. Une fois mon lieu de stage trouvé :

- Je fais parvenir à l'AFTCC un bulletin d'inscription disponible sur le site de l'AFTCC.
- J'envoie un mail à l'AFTCC (enseignement@aftcc.org) dans lequel j'indique :
 - La date de début et de fin de stage
 - La durée du stage (minimum 304 heures)
 - L'adresse de l'établissement dans lequel j'effectuerai mon stage
 - Le nom et l'email de mon maître de stage.

L'AFTCC m'envoie alors la convention de stage tripartite par mail.

3. Une fois ma convention de stage reçue :

- J'imprime ma convention de stage en trois exemplaires.

- Je les signe et je les fais signer à mon maître de stage ainsi qu'au responsable de l'établissement qui me reçoit.
- Je retourne un des trois exemplaires à l'AFTCC et j'en remets un deuxième à l'établissement qui me reçoit.

VALIDATION DU STAGE

4. Une fois mon stage commencé :

- Je peux aborder les questions ou difficultés cliniques que je peux rencontrer dans le cadre de mon stage lors des supervisions avec mon superviseur TPS (supervisions obligatoires en module 2).

5. Une fois mon stage terminé :

- J'envoie au secrétariat de l'AFTCC l'attestation de stage transmise par l'établissement et mentionnant la durée du stage.
- Si je cumule mon stage avec le Module 3, j'envoie également au secrétariat de l'AFTCC mon attestation de supervision.
- Je remets à l'AFTCC :
 - Si je ne fusionne pas mon rapport de stage avec mon mémoire : d'une part, mon rapport de stage en un exemplaire par courrier à AFTCC – 3 rue Gazan – 75014 Paris **et** par mail à enseignement@aftcc.org (pas de date limite imposée par l'AFTCC) et, d'autre part, mon mémoire de Module 2 ou 3 seul avant la date limite et selon les modalités définies pour la validation du module en question.
 - Si je fusionne mon rapport de stage avec mon mémoire : mon rapport de stage, qui comportera mon mémoire de Module 2 ou 3 complété des points I et III précisés dans le « Guide de rédaction pour le rapport de stage » ci-dessous, en deux exemplaires, avant la date limite imposée pour le module en question, à AFTCC – 3 rue Gazan – 75014 Paris **et** une version électronique à déposer sur la plateforme de téléchargement des mémoires dans mon espace étudiant.
- Si l'équipe pédagogique de l'AFTCC le juge nécessaire, je peux être amené(e) à soutenir mon rapport de stage devant un jury composé de mon maître de stage et d'un ou de plusieurs représentant(s) de l'AFTCC en visioconférence ou en live.

6. Une fois mon stage validé et l'ensemble de la formation théorique éventuellement demandée par l'ARS effectuée :

L'AFTCC me fournit une attestation de réussite à présenter à l'ARS pour obtenir le titre.

Guide de rédaction pour le rapport de stage

LA FORME :

Le rapport de stage est un rapport synthétique de :

- 20 pages maximum en cas de stage seul ou de rapport de stage **non** fusionné avec le mémoire,
- 45 pages maximum en cas de rapport de stage fusionné avec le mémoire du Module 2,
- 35 pages maximum en cas de rapport de stage fusionné avec le mémoire de Module 3.

Police : Times 12, Interligne : 1,5, Marges : 2 cm maximum

LE CONTENU :

Le rapport de stage fait état des principaux points suivants :

I. CADRE DU STAGE (3 pages)

- Brève présentation du lieu de stage
Aspects structuro-organisationnels, type de population concernée, types d'intervention, composition de l'équipe pluridisciplinaire etc.
- Bref compte rendu du déroulement du stage
Principales activités, durée, fréquence, nombre de sujets suivis et problématiques, professionnels encadrant ces activités, responsabilités confiées etc.

II. ANALYSE CLINIQUE

- **Si je souhaite fusionner mon rapport de stage avec mon mémoire de Module 2 ou de Module 3** : cette partie II correspondra au texte de mon mémoire que je peux reprendre dans son intégralité (cf. « Guide de rédaction du mémoire » dans mon espace étudiant). Au moins l'un des cas traités dans le mémoire doit être issu du lieu de stage.
- **Si je fais un stage seul ou séparé de la formation ou que je ne souhaite pas fusionner mon rapport de stage avec mon mémoire** :

Je présente un ou deux cas clinique(s) complet(s) issu(s) de mon stage (15 pages au total).

N.B. Je peux également présenter le suivi d'un groupe, en individualisant le suivi d'un patient au sein du groupe.

Ma présentation de cas clinique(s) comportera les éléments suivants :

- Motif de consultation (si applicable)
- Anamnèse
- Principaux éléments d'entretiens
- Principaux résultats des tests éventuellement passés
- Principaux éléments d'observation clinique et de diagnostic
- Cadre théorique : évocation des approches et des modèles théoriques auxquels mes interventions thérapeutiques font référence, notamment :
 - De mes références nosographiques, des typologies ou des classifications sur lesquelles je me suis basée
- Modalités d'interventions thérapeutiques (nombre et fréquence des séances etc.)
- Le suivi thérapeutique du ou des patient(s) :
 - La nature des interventions...
 - ... et leurs effets (analyse de l'échec et de la réussite thérapeutique).

III. REFLEXIONS SUR ET ANALYSE DE LA FONCTION DU STAGIAIRE DANS L'INSTITUTION (2 pages)

IV. BIBLIOGRAPHIE